

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 27 janvier 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH2138021A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 27 janvier 2022, le nombre total de postes offerts au titre de l'année 2022 aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 314.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

ANNEXE

EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition académique 2022

Académies	Nombre
Administration centrale	9
Aix-Marseille	14
Amiens	6
Besançon	8
Bordeaux	15
Clermont-Ferrand	8
Corse	1
Créteil	18
Dijon	9
Grenoble	16
Guadeloupe	3
Guyane	1
Lille	16
Limoges	5
Lyon	12
Martinique	3
Mayotte	1
Montpellier	14

Académies	Nombre
Nancy-Metz	15
Nantes	14
Nice	11
Normandie (Caen)	4
Normandie (Rouen)	8
Orléans-Tours	14
Paris	9
Poitiers	9
Reims	6
Rennes	14
Réunion	3
Strasbourg	12
Toulouse	15
Versailles	21
Total	314